

2007 ICA ASSEMBLEE GENERALE

RÉSOLUTIONS

Les directeurs d'archives nationales, les présidents d'associations professionnelles nationales et les responsables élus et professionnels du Conseil international des Archives (ICA), réunis à Québec à l'occasion de la 40ème Conférence internationale de la Table ronde des Archives (CITRA).

1-La coopération entre archives, bibliothèques et musées

Considérant la nécessité pour les institutions en charge du patrimoine documentaire de travailler en plus étroite relation, et les avantages qui en découlent en matière d'investissements, de rentabilité, et de qualité de services rendus aux usagers

Demandent à l'ICA d'encourager les institutions d'archives et les associations d'archivistes à coopérer avec les bibliothèques et les musées, et à renforcer les liens existant avec, par exemple, l'IFLA et l'ICOM dans les secteurs d'activité qui leur sont communs, dans le respect des spécificités des disciplines et des institutions concernées.

2-La bibliothèque numérique mondiale

*Considérant que le projet de bibliothèque numérique européenne lancé par l'Union européenne inclut les archives
Considérant l'initiative de la Bibliothèque du Congrès (EU) qui vise à rendre universellement accessible le patrimoine documentaire multiculturel*

L'ICA invite les responsables de ce projet

- à considérer les archives comme une composante du patrimoine documentaire mondial
- à intégrer en priorité les fonds d'archives inscrits aux registres du Programme « Mémoire du monde » de l'UNESCO.

3- Les fonds d'archives dans les musées et les bibliothèques

Soulignent la nécessité de traiter ces fonds conformément aux principes et pratiques archivistiques.

4-La commercialisation des archives privées

Préoccupés par la valeur croissante des documents d'intérêt patrimonial et l'intérêt grandissant des marchands pour les archives et les manuscrits

Encouragent les propriétaires de ces documents à en assurer le traitement, la conservation et l'accessibilité conformément aux pratiques archivistiques, ou, si nécessaire, à les confier à des services d'archives.

5-Les compétences

Considérant que, parce que la coopération entre professionnels des archives, bibliothécaires et conservateurs de musées est indispensable au XXIe siècle, nous devons comprendre quelle est leur identité respective

Considérant qu'une profession forte doit posséder un ensemble clair de compétences essentielles

Encouragent les associations professionnelles et les institutions d'archives de chaque pays à développer leur propre modèle de compétences

Encouragent le groupe de travail formé par ICA/SPA, EURBICA et ARMA International à poursuivre ses efforts en vue de définir un ensemble de compétences essentielles pour les professionnels des archives.

6-La prévention des désastres dans les archives

Vivement préoccupés par les risques de perte de documents uniques et irremplaçables provoquée par les désastres d'origine naturelle ou humaine

Considérant que, dans beaucoup de pays, la législation existante ne prévoit généralement pas de stratégie complète permettant

la reconstitution de ces documents et fonds après les désastres

Demandent à l'ICA d'encourager les pays membres à se doter d'un dispositif juridique et d'une politique de prévention qui assurent la protection de ces documents vitaux, à l'intérieur ou à l'extérieur de leurs territoires,

Encouragent les institutions d'archives à développer et mettre en place des stratégies et procédures qui assurent la préservation adéquate de ces archives par le recours à des techniques de substitution, telles que microfilm, numérisation, etc.

7-Mesures contre les vols

Considérant la valeur commerciale croissante des documents d'archives et l'augmentation des risques de vol qui en résulte, tant au sein des services d'archives que de la part des usagers dans les salles de lecture

Demandent à l'ICA

- de créer un groupe de travail sur les questions liées à la sécurité et de soutenir les projets développés dans ce domaine avec toutes les professions concernées, notamment avec l'IFLA et l'ICOM;
- de travailler avec les bibliothèques, musées et galeries d'art, ainsi qu'avec les autres institutions concernées, pour établir des normes de bonnes pratiques destinées à prévenir les vols d'archives;
- de collaborer avec les organisations et initiatives, nationales et internationales, actives dans la prévention des vols d'archives;
- d'inciter les gouvernements et les services policiers et judiciaires à considérer que le vol de documents d'archives est aussi grave que celui d'oeuvres d'art.

8-La préservation à long terme des documents numériques

Considérant la banalisation des documents numériques, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé

Considérant la nécessité d'assurer leur préservation à long terme

Demandent instamment aux créateurs de documents numériques et à l'industrie de se joindre à l'ICA pour trouver des solutions.

9-Déclaration universelle sur les archives

Considérant la pertinence de la démarche ayant abouti à la rédaction et à la diffusion dans le public de la « Déclaration québécoise sur les archives »

Proposent que l'ICA charge ICA/SPA de préparer une « Déclaration universelle sur les Archives » en s'inspirant de ce modèle.

10-Remerciements

Remercient les conférenciers pour la qualité de leurs interventions et les participants qui se sont investis dans les débats et dans les groupes de discussion

Expriment leur profonde gratitude aux responsables de Bibliothèque et Archives Canada et de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ainsi qu'à leurs collaborateurs pour l'excellente organisation de la conférence, et pour leur accueil et hospitalité.